

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00165

Numéro SIREN : 809 743 545

Nom ou dénomination : VENICE GYM

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 2591



HC/2015 B 00165

CABINET AGECI PROVENCE ATHELIA
LES COMMERCE DES 4 SAISONS
162 AVENUE SAINT JEAN
83170 BRIGNOLES

Nos références : HC/2015 B 00165

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VENICE GYM

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

zone commerciale Saint Jean
77 BOULEVARD BONAVAL
83170 BRIGNOLES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 809743545 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 15/05/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 03/05/2024, enregistré sous le numéro 2024/2591, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023

Récépissé délivré le 15/05/2024

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 318	9 082	11 236	12 764	1 528	11.97
	Autres immobilisations corporelles	158 815	29 648	129 167	130 381	1 214	0.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	31		31	31		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	43 220		43 220	43 220		
Total II		222 383	38 730	183 653	186 395	2 742	1.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 600		3 600	2 361	1 239	52.50
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	29 045		29 045	17 704	11 341	64.06
	Autres créances	118 342		118 342	171 039	52 696	30.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 203		5 203	7 590	2 387	31.45
	Charges constatées d'avance (3)	538		538	7 229	6 691	92.56
Total III		156 729		156 729	205 923	49 194	23.89
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	379 112	38 730	340 382	392 318	51 936	13.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	14 646	39 138	24 491	62.58
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 939	24 491	41 448	169.23
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	53 493	12 446	65 939	529.79
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	107 244	165 014	57 770	35.01
	Concours bancaires courants	2 426	100	2 326	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	21 527	23 573	2 046	8.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 778	180 707	49 929	27.63
	Dettes fiscales et sociales	18 808	18 414	394	2.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 183	5 183	100.00
	Autres dettes	6 106	11 774	5 668	48.14
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	286 889	404 764	117 875	29.12
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		340 382	392 318	51 936	13.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

266 132 82 671-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	6 463		6 463	203		6 260	NS
Production vendue de biens							
Production vendue de services	339 316		339 316	240 662		98 654	40.99
Chiffre d'affaires NET	345 779		345 779	240 865		104 914	43.56
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 295			1 295	
Autres produits			5 183	1 854		3 329	179.54
Total des Produits d'exploitation (I)			352 257	242 719		109 538	45.13
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			6 084	4 078		2 006	49.18
Variation de stock (marchandises)			1 239	2 361		1 121	47.50
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			248 094	115 889		132 205	114.08
Impôts, taxes et versements assimilés			3 106	4 221		1 115	26.42
Salaires et traitements				21 878		21 878	100.00
Charges sociales			98	8 948		8 850	98.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 032	20 863		168	0.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 670	7 192		3 477	48.35
Total des Charges d'exploitation (II)			287 844	180 709		107 135	59.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			64 413	62 010		2 403	3.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 826	2 049	222	10.85
Différences négatives de change		0	0	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 826	2 049	222	10.86
2. Résultat financier (V-VI)	1 826	2 049	222	10.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	62 587	59 961	2 626	4.38
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 332	13 247	6 915	52.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6 332	13 247	6 915	52.20
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	20 688	20 648	99.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 018	28 029	27 011	96.37
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 058	48 717	47 659	97.83
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 274	35 470	40 744	114.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 922		1 922	
Total des produits (I+III+V+VII)	358 589	255 966	102 623	40.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	292 650	231 474	61 175	26.43
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	65 939	24 491	41 448	169.23

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément n'a le mérite d'être reporté ici.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun élément n'a le mérite d'être reporté ici.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Aucun élément n'a le mérite d'être reporté ici.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 292
Total	5 292

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 370
Dettes fiscales et sociales	1 530
Autres dettes	6 106
Total	30 024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	538
Total	538

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

VENICE GYM

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 2.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE COMMERCIALE ST JEAN 77 BOULEVARD BONAVAL
83170 BRIGNOLES

R.C.S. DRAGUIGNAN 809 743 545

IMPRIMERIE COMMERCIALE

15 MAI 2024

03300 DRAGUIGNAN

2024/2591

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le trente avril, l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie à 18 heures, au siège social, sur la convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes, quitus à la gérance
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- Rémunération du gérant
- Affectation des résultats de l'exercice au 31 décembre 2023
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président constate que les associés présents ou représentés suivant la feuille de présence ci-jointe, possèdent ensemble 100 parts représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La séance est présidée par Monsieur SAPIN Romain gérant.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les rapports du gérant ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et ses annexes.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice s'étendant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 65.939,20 € de la façon suivante:

- Pour 14.646,20 € au compte « **report à nouveau débiteur** » qui se trouve ramené de 14.646,20 € à 0 €
- Pour 51.293,00 € au compte « **report à nouveau créditeur** » qui se trouve porté de 0 € à 51.293,00 €

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES AYANT PRIS PART AU VOTE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'attribuer une rémunération annuelle maximum au gérant d'un montant de 28.000 € ainsi que la prise en charge de ses charges sociales obligatoires et facultatives. Cette décision sera reconduite tacitement pour les exercices suivants sauf assemblée modificative

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et tous dépôts.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par la gérance.

LA GERANCE

